

Logement

Demande de logement social

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. La demande peut être faite en ligne ou au guichet. Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.

Procédure en ligne sur : <http://www.demandelogement31.fr>

Vous pouvez effectuer votre demande de logement social en ligne, en prenant soin de scanner au préalable : une pièce d'identité pour chaque personne vivant dans votre foyer, et des justificatifs de ressources et de revenus des personnes vivant dans votre foyer.

Procédure classique

Télécharger le formulaire [cerfa n°14069*02](#) et le remplir en majuscules et en noir,

Joindre une copie d'une pièce d'identité de toutes les personnes composant le foyer, et, si vous êtes étranger, document attestant de la régularité de votre séjour en France,

Joindre une copie des avis d'imposition ayant servi à remplir le formulaire.

Les dossiers sont à envoyer auprès d'un seul organisme (bailleur social ou CIL) :

Promologis

10 rue d'occitanie

31600 Muret

Service clientèle : 0820 85 85 83

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h.

3 f- Immobilière Midi-Pyrénées

S.A. de la Vallée du Thoré

12, rue Jules Ferry

81200 Mazamet

service clientèle : 05 81 31 74 00 du **lundi au vendredi de 8h30 à 18h30**.

Comité interprofessionnel du logement (CIL) d'Action logement, si vous êtes salarié d'une entreprise cotisante au 1% logement.

L'enregistrement de la demande donne ensuite lieu à la délivrance d'un numéro d'enregistrement et d'une attestation d'enregistrement dans un délai maximum d'1 mois.

Document à joindre

[Cerfa_14069_02](#)

Logement des jeunes

Vous êtes un jeune actif entre 16 et 30 ans, le CLLAJ31 vous informe, vous conseille, vous accompagne....

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez louer une chambre ou un appartement....

Plus d'infos ici

[Permanence 2020](#) du Comité local pour le logement autonome des jeunes en Haute Garonne

Aides à l'amélioration de l'habitat privé

La Communauté d'Agglomération du Muretain, avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat, propose un nouveau service gratuit pour vous soutenir dans vos projets d'amélioration de l'habitat.

Une politique d'accompagnement pour :

- * Favoriser la diversité de l'habitat
- * Diminuer la consommation énergétique
- * Résorber l'habitat indigne
- * Adapter les logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées, etc.

Permanences pour vous informer sans rendez-vous sur Muret, Portet et Saint Lys.

Plus d'infos [ici](#)

Conseil juridique ou financier

Dans le cadre de sa compétence Habitat, la Communauté d'Agglomération du Muretain met à disposition du public des permanences gratuites de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Plus d'informations [ici](#)